

24 août 1999 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Lettre de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressée à M. Martti Ahtisaari, Président de la République de Finlande et Président en exercice du Conseil Européen, sur l'aide à la Turquie, Paris le 24 août 1999.

Monsieur le Président, Cher ami,

Dans les heures tragiques que vit la Turquie, la communauté internationale s'est mobilisée très rapidement pour répondre aux demandes d'aides d'urgence présentées dès le 17 août par les autorités turques.

Les pays de l'Union Européenne ont témoigné en la circonstance, à titre bilatéral, d'une générosité particulière : ce sont au total un millier de personnes environ - sauveteurs, médecins, pompiers, volontaires d'ONG - qui ont été envoyées sur place, avec des moyens matériels importants, pour secourir les victimes du séisme.

La Commission Européenne a débloqué de son côté une aide d'urgence de 2 millions d'euros dans le cadre du programme Echo.

Mais la situation en Turquie entre aujourd'hui dans une phase nouvelle. Si l'aide d'urgence reste nécessaire, notamment dans le domaine médical, elle va, progressivement, devoir faire place à la satisfaction de besoins d'une nature plus durable : la prise en charge des populations précarisées par le séisme, la réhabilitation des infrastructures, la transition vers la phase de reconstruction des zones affectées.

Ces besoins, dont la définition précise incombe bien sûr d'abord aux autorités turques, devront faire l'objet d'une assistance technique et d'une aide économique et financière de très grande ampleur de la communauté internationale. Il me paraît indispensable, comme au gouvernement, qu'en cette occasion l'Union Européenne en tant que telle marque clairement sa solidarité avec la Turquie. C'est ce que j'ai dit, samedi dernier, au Président de la République turque, M. Suleyman Demirel.

Solidarité sur le plan concret, d'abord, en prenant dès que possible toutes les initiatives nécessaires pour aider les populations en détresse et participer à la reconstruction des infrastructures détruites. Il appartient bien entendu à la Présidence et à la Commission de faire le point avec les autorités turques des besoins en la matière.

Sur le plan financier ensuite, l'Union Européenne devra montrer l'exemple, aux côtés de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Il revient à la Commission de faire des propositions précises en ce sens. Mais il faut surtout, nous en sommes je crois tous conscients, hâter l'adoption et la mise en place du volet financier de la stratégie européenne à l'égard de la Turquie.

Dans ce contexte, le déblocage du protocole financier offrirait des possibilités d'actions concrètes et rapides à l'Union Européenne.

En manifestant ainsi sa solidarité l'Union marquera sa volonté de tirer toutes les conclusions de sa très grande proximité avec un pays de la famille européenne dont la vocation à l'adhésion est reconnue.

J'ai souhaité, Monsieur le Président, vous faire part de ces réflexions préliminaires, qui rejoignent certainement les vôtres, car je suis profondément convaincu que l'Union Européenne peut et doit, en ces circonstances exceptionnelles et dramatiques, s'engager résolument aux côtés de la Turquie et témoigner ainsi de sa capacité à mener une politique étrangère cohérente et ambitieuse.

J'adresse la même lettre au Président faisant fonction de la Commission et en communique copie aux autres Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Européenne et au Président désigné de la Commission.

Je vous prie, Monsieur le Président, de croire à l'assurance de ma très haute considération.

Bien cordialement vôtre,

Jacques CHIRAC

\